



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes



Un régime novateur prêt pour l'avenir

RAPPORT ANNUEL
2019

Personnes retraitées*

au 31 décembre 2019

Genre

160

Total
personnes retraitées*
(177 en juin 2020)



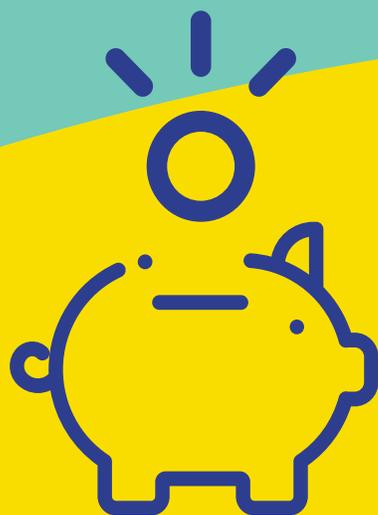
134

Femmes



26

Hommes



2 321\$

Rente annuelle
moyenne**

Âge moyen



66,5 ans

Départ à la retraite



69,2 ans

À la fin de l'année

* Comprend également les bénéficiaires conjointes ou conjoints survivants.

** La rente annuelle moyenne est le produit de plusieurs facteurs où la jeunesse du Régime n'en est qu'un seul. Les autres facteurs sont les adhésions tardives, le nombre d'années travaillées, le salaire, les taux de cotisation, les périodes inactives, etc.

Table des matières

Message du comité de retraite	4
Message du secrétariat	6
La situation globale du Régime	
Le rapport financier du Régime	9
La situation financière du Régime	13
Le modèle « RRFS »	16
Les rendements de la caisse	19
Les placements du Régime	22
Le Régime en bref	
Les rencontres du comité de retraite et du comité exécutif	24
Les membres du comité de retraite	25
La grande importance des formations	26
Le profil des groupes adhérents, des personnes participantes et des personnes retraitées	26

Message du comité de retraite

2019, une très bonne année!

L'année 2019 a été, sous plusieurs aspects, une très bonne année pour le Régime. La première bonne nouvelle est que, malgré les faibles rendements (1/2 de 1 %) de 2018, les rentes actuelles et à venir de toutes les personnes participantes ont été indexées à la suite de l'évaluation actuarielle. Cela démontre la résilience et la force de notre modèle de régime de retraite.

La deuxième est qu'en 2019, le rendement global de notre caisse de retraite a été excellent. Nous avons enregistré un rendement positif de 16,34 %, ce qui est très largement supérieur à celui attendu de 5,5 % dans l'évaluation actuarielle. Nous finissons donc l'année 2019 avec un taux de capitalisation de 172 % et un taux de solvabilité à 92,7 %. Ces données nous ont ainsi permis de commencer l'année 2020 dans une posture enviable.

Dans le but de nous protéger des faibles taux d'intérêt des obligations et de la volatilité des marchés, nous avons le fort désir de placer une partie de nos actifs dans des véhicules financiers différents des actions et des obligations, alors que nous avons déjà 15 % de la caisse investi dans deux fonds immobiliers. Durant l'année, avec l'aide du comité de placement de la Fiducie globale, notre comité a modifié sa politique de placement pour nous permettre d'investir dans un fonds d'infrastructure correspondant à nos valeurs. Ce nouveau fonds a finalement vu le jour en juin 2020 et nous y investirons 15 % de nos actifs.

La question des personnes retraitées orphelines a continué d'évoluer. À l'été 2019, nous avons rencontré le ministre des Finances, monsieur Éric Girard, dans son bureau de comté. De bonne écoute, il s'est engagé à ce que Retraite Québec réponde par écrit à notre demande de garder les personnes retraitées orphelines plutôt que de les transférer à des compagnies d'assurance, notre but est de leur assurer une meilleure rente et à un coût moindre pour le Régime. Quelques semaines plus tard, nous avons eu une rencontre avec des représentants de Retraite Québec qui nous ont proposé de nouvelles avenues qui sont toujours en discussions. Toutefois, même si elles étaient appliquées, ces avenues ne régleraient pas le problème de fond.

En 2019, Retraite Québec a rendu obligatoire l'adoption d'une politique de financement et d'utilisation des excédents. Nous avons déjà adoptée pareille politique en 2008, avant même le démarrage du Régime. Nous avons donc revu notre politique pour nous conformer aux nouvelles prescriptions de l'organisme réglementaire, en conservant toutefois les mêmes objectifs de prudence et de discipline.

Outre les échanges courriel, le comité de retraite a tenu 5 réunions, en ayant toujours à l'œil l'amélioration de notre Régime et l'intérêt des personnes participantes et retraitées. Aussi, afin de parfaire leurs connaissances en administration de régime et en placement, plusieurs membres du comité ont participé à des formations spécifiques.

Le Régime grandit toujours : au 31 décembre 2019, nous comptons 744 groupes membres regroupant 8006 personnes. Le secrétariat fournit un support de qualité aux employeurs et répond avec diligence aux multiples demandes des personnes participantes et des employeurs.

Bref, 2019 a été une bonne année et nous faisait espérer le mieux pour 2020. C'était sans compter la pandémie... Tout comme l'ensemble des organismes, nous avons dû composer avec cette nouvelle réalité et rassurer les membres sur la solidité de notre Régime tout en surveillant de près l'impact des turbulences entraînées par la pandémie.

Comme on pouvait s'y attendre, les rendements du premier trimestre 2020 ont été négatifs. Ils se situent à environ -10 %. Cela affecte à la baisse nos taux de capitalisation et de solvabilité. Nous sommes toutefois en meilleure posture que la plupart des autres régimes de retraite à prestations déterminées. Grâce à nos réserves importantes, ces mauvais rendements ne nous inquiètent pas outre mesure. Les rentes acquises sont et seront payées; c'est la garantie que nous avons toujours mise de l'avant. Par mesure de sécurité pour les trois prochaines années, nous avons décidé de demander une évaluation actuarielle, sans toutefois prévoir, pour l'instant, payer l'indexation immédiatement pour l'année 2019.



Un des 50 projets à impact de l'UQAM

Notre Régime a été retenu comme l'une des 50 réalisations à honorer, dans le cadre des 50 ans de l'UQAM. Il faut se souvenir que l'UQAM, par l'entremise du Service aux collectivités et le soutien indéfectible de Michel Lizée, membre du Service, a soutenu la création et le développement de notre Régime depuis plus de 15 ans. Nous nous sommes rendus au *Parcours impact* le 8 octobre dernier.

Bonne retraite Marie!

Marie Leahey, notre coordonnatrice générale depuis près de 9 ans, nous a quittés à la fin du mois de décembre 2019 pour prendre une retraite « plus que méritée ». Nous la remercions pour tout le travail accompli et lui souhaitons tous les plaisirs de la vie surtout « il dolce far niente ».



Message du secrétariat

Ça change, donc on s'adapte

Les années 2019 et 2020 sont des années de défi de relève pour le Régime. La petite équipe de travail vit beaucoup de changements de personnel. D'abord, en raison de la croissance continue du Régime, l'équipe a accueilli une nouvelle agente à l'administration, Andrianina Ramarason. Ensuite, Marie Leahey, notre coordonnatrice générale depuis près de 9 ans, nous a quittés en décembre dernier pour prendre sa retraite. Anabelle Caron l'a remplacée en janvier 2020. Finalement, à la fin de l'année 2020, c'est la toute première employée du Régime, Sylvia Roy, qui nous quittera elle aussi pour une retraite plus que méritée. Nous prévoyons à ce moment-ci que la personne qui lui succèdera aura quelques mois de travail commun avec elle. Ce sera un renouvellement de plus de la moitié de l'équipe. Nous sommes persuadées que l'équipe en place saura relever le défi en assurant un transfert des connaissances à ces nouvelles venues et que nous continuerons d'offrir un très bon service aux membres et à accueillir de nouveaux groupes.

Avec l'arrivée de la nouvelle agente d'administration, nous avons réalisé une importante opération. À la suite de la décision du comité de retraite, nous avons mis en place les mécanismes de remboursement des personnes qui ne participent plus au Régime depuis plus de 2 ans et détenaient des sommes de moins de 500 \$. Par expérience, nous avons appris qu'il y a un grand risque pour les personnes participantes d'oublier ces petits montants et d'omettre de nous transmettre leurs nouvelles coordonnées. L'effort soutenu pour les retrouver nous a permis de verser les sommes dues à 206 personnes. Cette opération devenait nécessaire, d'abord parce que ces montants appartiennent aux personnes participantes et parce qu'il est très coûteux pour le Régime d'en poursuivre la gestion pendant 10, 20, voire 30 ans. Enfin, retirer ces sommes avant 65 ans fera en sorte que ces montants ne viendront pas réduire inutilement les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) si cela devait s'appliquer.

Par ailleurs, nos efforts d'éducation à la préparation de la retraite portent fruit, tant auprès des employeurs que des personnes participantes. La maturité grandissante de notre Régime s'exprime aussi par l'usage répandu des outils individuels par les personnes participantes, soit le rachat d'années de service passé et les cotisations volontaires. Pour la seule année 2019, 1,4 et 1,2 millions de dollars ont été versés au Régime en rachat de service passé et en cotisations volontaires et permettront ainsi d'augmenter la rente garantie de ces membres. De leur côté, les employeurs utilisent également le rachat de service passé et les modifications temporaires de taux de cotisation pour bonifier, lorsque la situation le permet, la rente de leur personnel salarié.

« La maturité grandissante de notre Régime s'exprime aussi par l'usage répandu des outils individuels par les personnes participantes, soit le rachat d'années de service passé et les cotisations volontaires. »

Nous avons poursuivi notre offre de formations aux organismes intéressés à notre Régime. Le développement de formations en ligne, dans des formats qui s'adaptent aux réunions d'équipe, nous a permis d'offrir davantage de services à nos membres. Avec l'arrivée constante de nouveaux groupes et les changements de personnel, la nouvelle formation administrative s'avère également un outil très apprécié par les groupes. Avec la pandémie, ce type de présentation en ligne prend tout son sens!

Le site du Régime est maintenant disponible à partir d'une tablette ou d'un téléphone mobile. Nous vous encourageons à le consulter et à vous inscrire à l'Infolettre qui paraît quelques jours après chacune des rencontres du comité de retraite. Il vous informe des décisions prises par les instances du Régime et de l'évolution des différents dossiers, dont les placements. Ces Infolettres sont également disponibles sur le site du Régime.

La pandémie a forcément changé nos façons de faire. Nous avons une certaine avance puisque nous étions habituées à communiquer par téléphone, par courriel et visioconférence avec les personnes participantes et les groupes. Tous nos dossiers sont informatisés et nous avons accès à la base de données reliée à notre firme d'actuaire en tout temps. Il a fallu cependant mettre en place différentes mesures afin de respecter les normes de distanciation physique et assurer la sécurité des employées : achat d'équipement et instauration du télétravail, horaire en rotation pour la permanence dans les bureaux, réunions d'équipe régulières sur Zoom pour effectuer des suivis des différents dossiers, adaptation de l'ensemble des formations pour les présentations en ligne, etc. Tous ces ajustements ont permis au personnel du secrétariat d'assurer une prestation de service optimale et de poursuivre l'accueil de nouveaux membres.



L'équipe de travail

Marie Leahey

Coordonnatrice générale jusqu'en décembre 2019

Anabelle Caron

Coordonnatrice générale (depuis janvier 2020)
anabelle@regimeretraite.ca
 514 878-4473 p. 24

Sylvia Roy

Coordonnatrice administrative
sylvia@regimetretraite.ca
 514 878-4473 p. 23

Anne-Marie de la Sablonnière

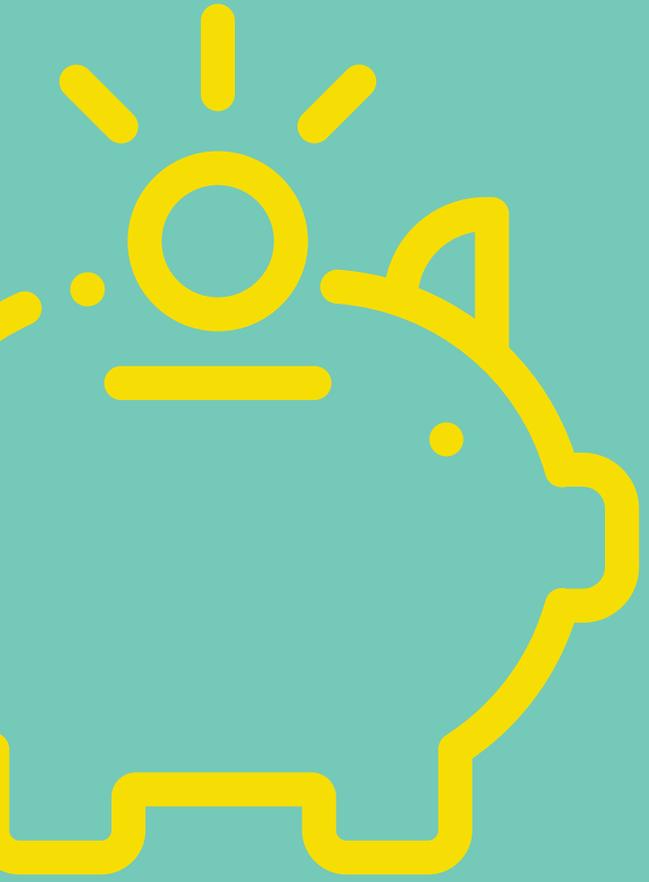
Responsable de la formation et du service aux membres
anne-marie@regimeretraite.ca
 514 878-4473 p. 22

Maria Luisa Apaza

Responsable de la comptabilité
marialuisa@regimeretraite.ca
 514 878-4473 p. 25

Andrianina Ramarason

Agente d'administration
nina@regimeretraite.ca
 514 878-4473 p. 21

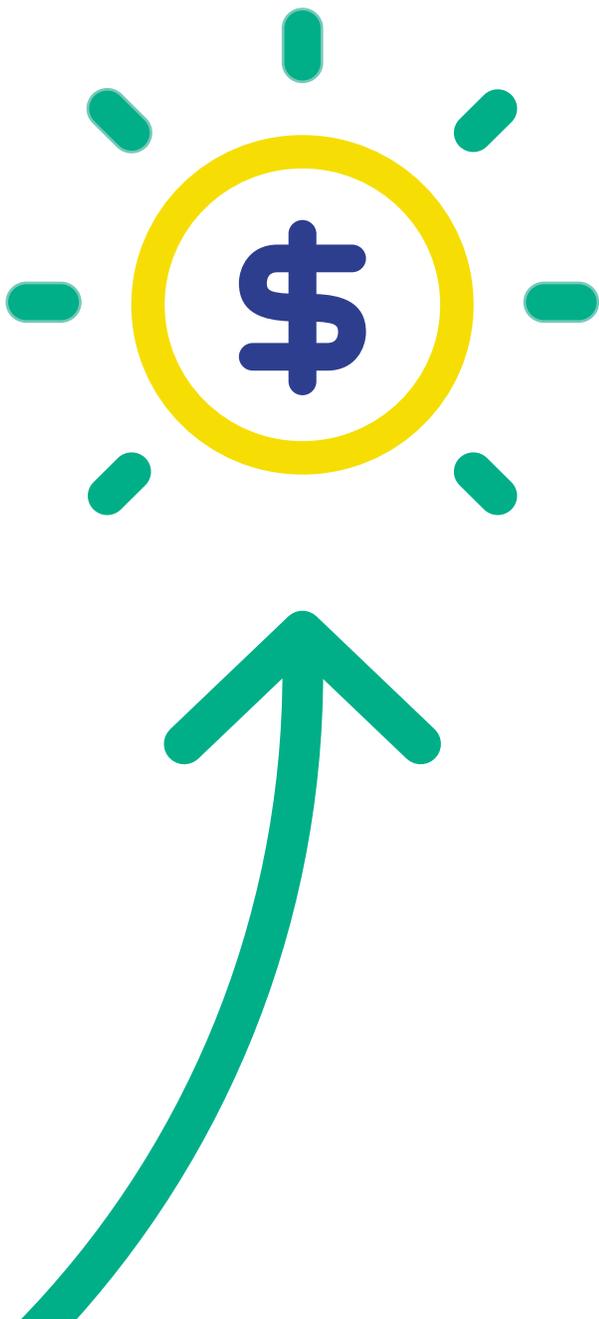


La situation globale du Régime

30%

d'augmentation
des actifs en 2019

Le rapport financier du Régime au 31 décembre 2019



Les actifs en croissance : 30 % d'augmentation en 2019

En 2019, notre actif total a augmenté de 30 % (!), soit de 19 millions \$, pour atteindre 82 millions \$. La moitié de cette hausse est due aux cotisations versées par les membres et au rachat de services; l'autre moitié provient du rendement réalisé. On trouvera dans le tableau 1 les sources d'augmentation et de diminution de l'actif pour l'année 2019, telles qu'elles apparaissent dans le rapport financier au 31 décembre 2019.

Tableau 1

État de l'évolution de l'actif net pour l'année 2019

Actif disponible au début		63 035 433 \$	
Augmentation de l'actif		Diminution de l'actif	
		Frais d'administration	
Cotisations patronales	5 300 100 \$	Salaires et charges sociales	308 332 \$
Cotisations salariales régulières	4 364 136 \$	Honoraires : Actuariat	302 337 \$
Cotisations salariales volontaires	1 185 757 \$	Honoraires : Autres	11 127 \$
Rachats — employées	1 144 560 \$	Dépenses de bureau	76 209 \$
Rachats — employeurs	225 204 \$	Déplacements/représentations	19 087 \$
Sous-total	12 219 757 \$	Frais d'enregistrement	75 264 \$
		Formations — comité	18 868 \$
		Assurances — comité	14 344 \$
		Amortissement	32 556 \$
		Frais d'administration	858 124 \$
		Moins autres	(40 140 \$)
		Frais d'administration-total	817 984 \$
		Frais bancaires	5 529 \$
		Frais de gestion des placements	
		Frais des gestionnaires	3 158 41 \$
		Gardien de valeurs	23 293 \$
		Honoraires-conseils (PBI)	63 218 \$
		Assurance responsabilité	4 012 \$
		Total — frais placements	406 364 \$
		Rentes	328 310 \$
		Remboursements	965 299 \$
		Transferts autres régimes	1 246 775 \$
Total	22 774 288 \$		3 770 261 \$
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice		82 039 460 \$	

Pour la première fois en 2019, les rachats de service et le versement de cotisations volontaires ont chacun dépassé 1 million \$. Il est réjouissant de voir que plusieurs membres utilisent ces outils mis à leur disposition par le Régime pour augmenter leur rente garantie et ainsi maintenir le plus possible leur niveau de vie une fois à la retraite.

Les frais de gestion : des frais en diminution progressive grâce aux adhésions et à la hausse des actifs

Le graphique qui suit permet de visualiser la baisse progressive des frais d'administration et de gestion en pourcentage de l'actif moyen au cours des 5 dernières années.

Graphique 1 et tableau 2

Évolution des frais d'administration et de gestion en pourcentage des actifs moyens en caisse, 2015-2019

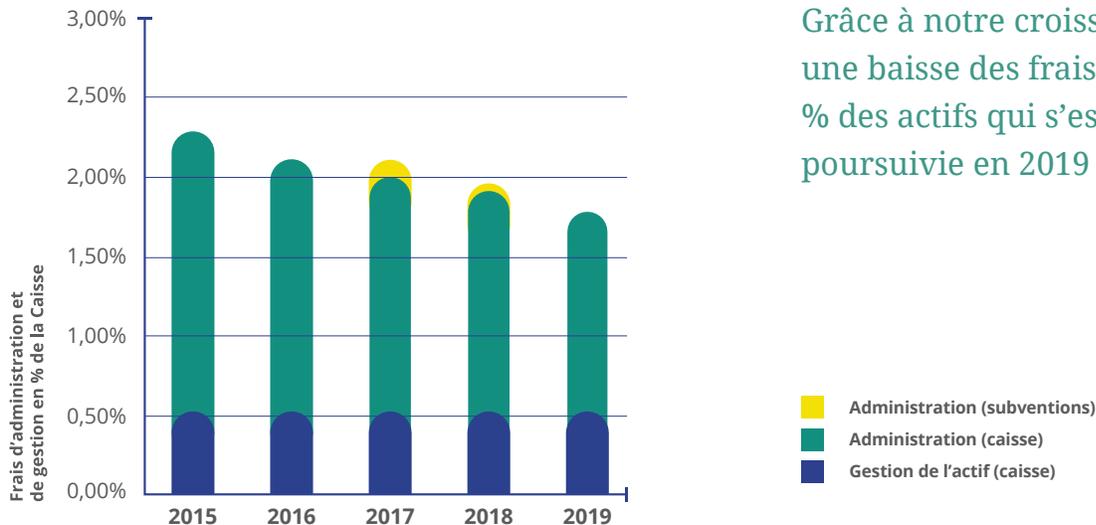


Tableau 2

	2015	2016	2017	2018	2019
Administration (subventions)	0,00 %	0,00 %	0,07 %	0,06 %	0,00 %
Administration et frais bancaires (caisse)	1,85 %	1,50 %	1,35 %	1,28 %	1,16 %
Gestion de l'actif (caisse)	0,56 %	0,60 %	0,65 %	0,63 %	0,64 %
TOTAL - En % de l'actif moyen	2,41 %	2,10 %	2,07 %	1,97 %	1,79 %

Le graphique et le tableau permettent de constater qu'en 5 ans, les **frais totaux d'administration et de gestion des placements** ont diminué de 2,41 % à 1,79 % de l'actif moyen. Nos frais totaux sont ainsi plus faibles que les frais des REER typiques (souvent plus de 2 %). La croissance des adhésions et des actifs diminuera ce taux chaque année et augmentera d'autant l'argent qui retournera dans la poche des membres.

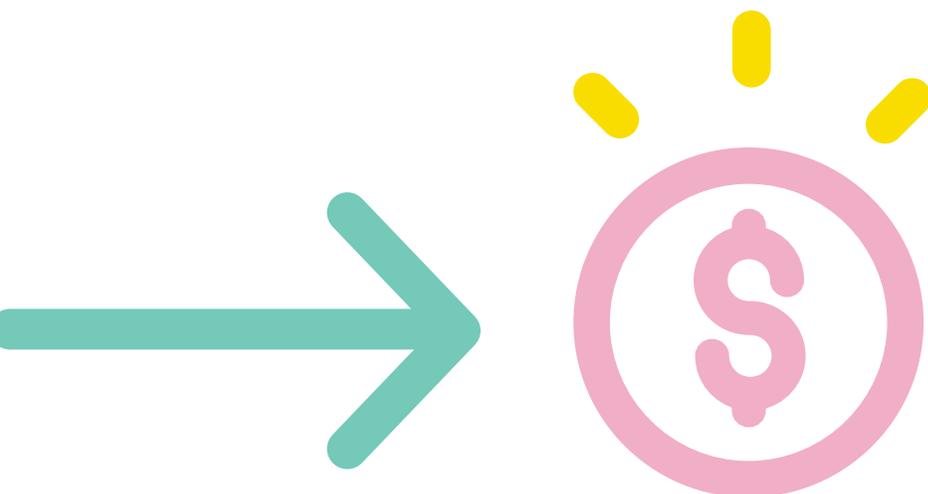
Si les **frais d'administration** ont connu, cette année, une baisse appréciable en pourcentage de l'actif total, passant de 1,28 % à 1,16 %, les **frais de gestion des placements** ont légèrement augmenté de 0,63 % à 0,64 % de l'actif moyen du Régime. Le tableau 3 illustre l'évolution des frais de gestion et leur ventilation en 2018 et 2019.

Tableau 3

Frais de gestion des placements en \$ et en % de l'actif moyen, 2018-2019

	\$	% actif moyen	\$	% actif moyen
Frais de gestion des placements		2019		2018
Frais et honoraires des gestionnaires <i>selon le rapport financier</i>	315 841 \$	0,44 %	258 654 \$	0,44 %
Honoraires Gardien de valeurs	23 293 \$	0,03 %	20 679 \$	0,04 %
Assurance – responsabilité fiduciaire	4 012 \$	0,01 %	2 259 \$	0,00 %
<i>Frais prélevés par des gestionnaires sous-jacents et n'apparaissant pas au rapport financier</i>	46 714 \$	0,07 %	25 100 \$	0,04 %
Frais de gestion des placements	389 860 \$	0,55 %	306 692 \$	0,53 %
Honoraires PBI-Conseils en placements	63 218 \$	0,09 %	58 786 \$	0,10 %
Total, incluant honoraires-conseils en placements	453 078 \$	0,64 %	365 478 \$	0,63 %

La stabilité des frais de gestion des placements, en dépit de l'augmentation importante des actifs, découle du fait que l'augmentation de la pondération des actifs dans des fonds un peu plus coûteux et performants a un impact sur les frais totaux. Ainsi, l'augmentation de la pondération en immobilier mondial a haussé à la fois les frais et les honoraires apparaissant aux états financiers, mais aussi les frais prélevés par les gestionnaires sous-jacents. Il en est de même pour le remplacement en 2019 de fonds indiciaires par des fonds gérés activement. Cette tendance se maintiendra au fil des ans en raison de la sélection récente d'un fonds en infrastructures mondiales possédant les mêmes caractéristiques que le fonds en immobilier.



La situation financière au 31 décembre 2019

Un régime en bonne situation financière grâce aux bons rendements et au « modèle RRFS »

En raison de la crise financière liée à la COVID-19, nous sommes conscients que plusieurs de nos membres peuvent s'inquiéter de l'évolution de la situation financière du Régime et de la sécurité des rentes promises. À partir notamment des données de l'évaluation actuarielle, nous expliquerons en quoi le modèle RRFS tel que conçu et appliqué dans notre régime en fait un régime en mesure de faire face à de grands vents contraires sans compromettre la sécurité des prestations promises, alors même que d'autres types de régimes seraient, ou sont déjà, en position financière difficile.

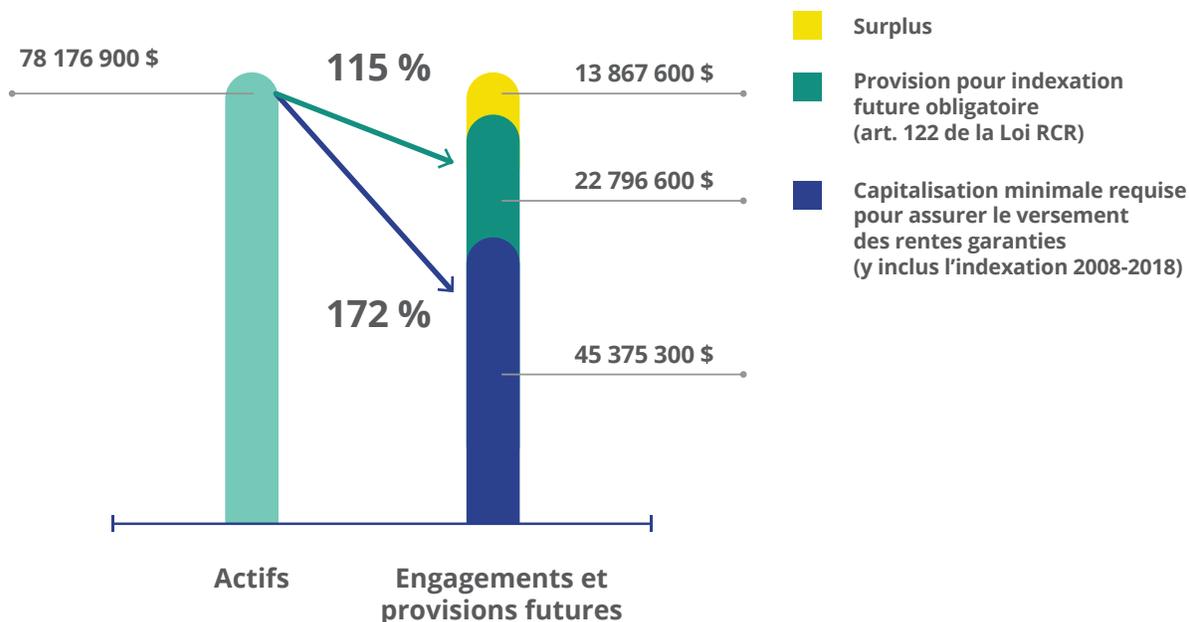
Au cours de 2019, en raison des bons rendements, la capitalisation du régime s'élevait à 172 %, comparativement à 160 % au début de l'année, comme l'indique le graphique suivant.

Ce graphique nous indique que :

- En faisant abstraction des cotisations volontaires, l'actif du Régime de retraite au 31 décembre 2019 (78 millions \$) est égal à **1,72 fois la valeur des rentes garanties acquises** par les personnes participantes au Régime, et ce, en incluant le coût de l'indexation déjà accordée pour 2008 à 2018. Cela nous permet d'affirmer que le Régime affichait un surplus de **72 %** par rapport aux rentes garanties acquises.
- Même en ajoutant la **Réserve pour indexation**, laquelle atteint près de 23 millions \$ et serait suffisante pour indexer **immédiatement** toutes les rentes acquises au 31 décembre 2019 chaque année jusqu'au décès de chaque personne participante, l'actif est égal à 1,15 fois la valeur des rentes acquises indexées¹.
- Le surplus résiduel s'élève à près de 14 millions \$.

Graphique 2

Capitalisation du Régime au 31 décembre 2019 (sans tenir compte des cotisations volontaires)



¹ Ce calcul est théorique : nous ne pouvons indexer les rentes qu'au fur et à mesure que les années avancent et que nous connaissons la situation financière réelle du Régime. Il est toutefois rassurant de savoir que nous avons déjà l'argent nécessaire.

Les principales sources de gains et pertes en 2019

Dans son évaluation, l'actuaire a présenté un tableau des principales sources de gains et pertes expliquant la hausse du surplus actuariel en 2019 de 2,9 millions \$ à 10 millions \$. Sur les 7,1 millions \$ d'augmentation, 5,9 millions \$ proviennent du rendement plus élevé par rapport à l'hypothèse de 5,5 % net des frais de gestion et 1,5 million \$ provient du report de l'indexation des rentes au coût de la vie en 2019, par prudence devant la pandémie et son impact financier anticipé.

L'indexation des rentes

Notre **politique de financement** accorde la **priorité**, faut-il le rappeler, à la **sécurité des prestations acquises et à la stabilité de la cotisation** pour les personnes participantes actives. Le comité de retraite a décidé de ne pas accorder immédiatement l'indexation pour 2019, même si la situation financière au 31 décembre 2019 était très bonne, afin de sécuriser le versement des rentes garanties et de faire face aux incertitudes sur l'évolution des marchés financiers.

Le tableau suivant précise l'expérience du Régime en matière d'indexation. On peut constater que 100 % du service jusqu'au 31 décembre 2018 a été pleinement indexé.

Tableau 4

Inflation annuelle depuis 2008 et indexation accordée par le Régime

Année	Inflation (hausse du coût de la vie)	Indexation effective versée à compter de	Pour les rentes et rachats acquis en	Rente annuelle achetée avec une cotisation de 100 \$
2008	0,62 %	2011	2008	11,77 \$
2009	0,4 %	2011	2008 et 2009	11,69 \$
2010	1,7 %	2011	2008 à 2010	11,65 \$
2011	2,8 %	2014	2008 à 2011	11,45 \$
2012	1,8 %	2014	2008 à 2012	11,14 \$
2013	0,9 %	2014	2008 à 2013	10,94 \$
2014	1,8 %	2017	2008 à 2014	10,85 \$
2015	1,2 %	2017	2008 à 2015	10,66 \$
2016	1,4 %	2017	2008 à 2016	10,53 \$
2017	1,5 %	2019	2008 à 2017	10,38 \$
2018	2,3 %	2019	2008 à 2018	10,23 \$
2019	1,9 %			10,00 \$
2020				10,00 \$

L'indexation accordée pour les rentes acquises en 2008-2018 fait maintenant partie de la rente garantie à chaque personne participante et ne pourra pas être réduite à l'avenir, quelle que soit notre situation financière.

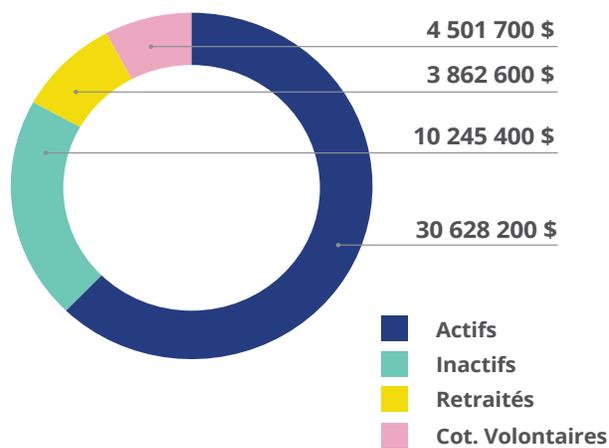
Un régime encore jeune

L'évaluation actuarielle nous apprend aussi que 62 % des engagements du Régime sont envers des personnes participantes actives, 21 % envers des personnes ayant cessé de cotiser (les inactives) tandis que 9 % servent à couvrir les rentes des personnes retraitées. Les cotisations volontaires représentent près de 8 % du total du passif.

C'est assez semblable à la situation de l'an dernier. Le graphique 3 illustre cette répartition.

Graphique 3

Répartition des engagements du Régime au 31 décembre 2019



L'évaluation actuarielle contient également deux autres conclusions importantes :

1. si le Régime avait été terminé le 31 décembre 2019, il aurait remboursé à chaque personne participante 92,7 % de la rente acquise (le très bas niveau des taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement fédéral explique ce taux de solvabilité inférieur à 100 %; en contrepartie, la valeur des droits aurait alors été augmentée pour la même raison, réduisant d'autant le manque à gagner pour chaque personne);
2. la formule de rente du Régime (chaque 100 \$ de cotisation achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans en incluant le coût de l'indexation) demeure en place jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.

Les graphiques 4 et 5 décrivent l'évolution du taux de solvabilité et du coût normal depuis le début du Régime. À noter que l'évolution de la solvabilité reflète essentiellement la baisse des taux d'intérêt sur les obligations à long terme du Gouvernement canadien et ne reflète pas à proprement parler la situation financière du Régime. En effet, pour l'année 2019, la capitalisation s'est **améliorée** de 12 % (de 160 % à 172 %), alors que la solvabilité aurait **diminué** de 10 % (de 103,1 % à 92,7 %) en raison de la baisse de près du tiers, de 3,4 % à 2,5 %, du taux d'intérêt de 10 ans et plus sur les obligations fédérales.

Graphiques 4 et 5

Évolution de la formule de rente et du taux de solvabilité depuis le démarrage du Régime de retraite

On pourra consulter le texte complet de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 dès qu'elle sera adoptée dans la page *Fonctionnement et acteurs* de notre site Internet. Il est également possible de lire le texte de la politique de financement et d'utilisation des excédents qui l'encadre dans la section *Politiques du régime*.

Rente achetée avec une cotisation régulière



Taux de solvabilité au 31 décembre



LE « MODÈLE RRFS »

Pour faire face aux tempêtes : un régime de retraite par financement salarial (RRFS) conçu avec des réserves élevées pour assurer la sécurité des prestations garanties, même lors des périodes difficiles

Difficile pour une personne participante de ne pas s'inquiéter quand on a vu la bourse plonger de façon aussi spectaculaire au début de 2020, au mois de mars en particulier.

Les personnes qui détiennent des actions dans des REER ou des CELI l'ont constaté dans leurs relevés. Difficile alors dans ces circonstances de ne pas s'inquiéter pour le rendement de la caisse de retraite et pour la sécurité des rentes promises : « Est-ce que l'argent sera là quand ce sera mon tour ? ».

Au moment de la mise sur pied des RRFS, la préoccupation centrale était précisément la viabilité à long terme de ce type de régime et la sécurité des prestations promises dans un contexte où l'employeur serait par exemple une PME. Si des régimes garantis par l'employeur n'ont pas pu faire le travail et que les cotisations d'équilibre des employeurs ont explosé, amenant plusieurs à terminer le régime ou à mettre en place une clause de disparité de traitement fermant le régime aux nouvelles personnes salariées, comment y arriver dans un régime où la rente est garantie à vie et ne peut pas être réduite alors que la responsabilité de l'employeur se limite au versement des cotisations régulières ?

Pour qu'un régime soit viable à long terme, il doit s'appuyer sur un niveau stable et prévisible de cotisations qui ne varie pas selon la conjoncture, ce qui nécessite un régime bien capitalisé. Ceci requiert donc la présence de **réserves de**

sécurité élevées pour absorber la volatilité des marchés sans avoir à modifier la cotisation et sans mettre en cause la sécurité des rentes promises. Jusqu'à la crise financière de 2008, la législation exigeait essentiellement que les cotisations totales et la capitalisation du régime soient au moins égales à la valeur des rentes garanties acquises et était très permissive sur l'utilisation des surplus actuariels (améliorations au régime ou congés de cotisation), allant même jusqu'à l'exiger dès que la capitalisation dépassait un niveau pourtant très modeste. Face à l'échec de cette approche, les gouvernements ont fini depuis par imposer dans la législation régissant les caisses de retraite la mise sur pied de telles **réserves de sécurité**, financées selon les cas par des cotisations spécifiques ou seulement à même les gains d'expérience, dont le niveau est modeste (typiquement de 7 % à 15 %).

Dès 2007 toutefois, il avait été établi que, dans le cas des RRFS, le niveau de cette réserve serait nettement plus élevé, soit 50 % dans notre cas au 31 décembre 2019. Cette réserve visait à assurer que le Régime ne se retrouverait pas en situation déficitaire après une période de mauvais rendements financiers. Il fallait d'autant plus le faire que l'obligation des employeurs dans un RRFS se limite à verser la cotisation régulière et qu'ils n'assument légalement aucune responsabilité financière en cas de déficit, une nécessité pour l'adhésion de groupes communautaires. Les personnes salariées seraient alors à risque, d'où l'expression « financement salarial ». En ce sens, l'équation de base qui sous-tend les RRFS est la suivante.

Tableau 5 L'équation de base qui sous-tend les RRFS

Rente garantie

qui ne peut pas être réduite quelle que soit la situation financière du régime ou son rendement



Indexation de la rente

avant comme après la retraite **financée à même la cotisation** pour constituer une **réserve d'indexation (± 50 % de la valeur des rentes)**, mais indexation accordée selon la situation financière du Régime



Sécurité des prestations

rentes bénéficiant de la garantie financière de la caisse et, au besoin, de la réserve d'indexation.



Promesse d'indexation lorsque la situation financière est bonne

avec la soupape de **reporter** celle-ci lorsque nécessaire, mais en reprenant le versement de celle-ci **en commençant par la première année reportée** pour viser la **pleine indexation éventuellement**.

Viabilité du Régime à long terme

Confiance des membres et des employeurs dans la sécurité des prestations garanties et du Régime

Les marges additionnelles de sécurité : pour assurer des rentes garanties à vie

Sur la base des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, voici les **marges additionnelles de sécurité** que notre régime s'est données pour assurer le versement des rentes acquises à cette date.

Une première série de marges visent à nous assurer que nous disposons de marges additionnelles de sécurité **en plus du capital requis** pour financer les rentes garanties acquises

pour le service avant le 31 décembre 2019. Voilà pourquoi le passif du Régime contient un montant de 45,4 millions \$ qui reflète la valeur du passif garanti en plus du 5,9 millions \$ par année pour financer les rentes qui seront acquises pendant les 3 prochaines années (2020 à 2022).

Le tableau suivant présente les **marges additionnelles de sécurité** que nous nous sommes données en plus.

Tableau 6

Marges de sécurité pour assurer le financement des rentes acquises au 31 décembre 2019

Marges additionnelles de sécurité	Valeur au 31 décembre et pour les cotisations 2020-2022
Réserve d'indexation	
Réserve d'indexation au 31 décembre 2019	22,8 millions \$ (50 % du passif garanti)
Cotisation additionnelle versée pour l'indexation du nouveau service crédité 2020-2022 pour les années futures	12,9 millions \$
Impact du report de l'indexation des années 2019-2022 pour le service avant le 31 décembre 2019 <i>Dès que la situation financière le permettra, nous reprendrons le versement de l'indexation en commençant par 2019, puis 2020 et les années suivantes de façon à rétablir le plein pouvoir d'achat sur une base cumulative, notre objectif à long terme.</i>	6,5 millions \$
Sous-total	42,2 millions \$
Rendement attendu et établissement de la cotisation	
L'actuaire estime que le rendement attendu net de frais découlant de notre politique de placement s'élève à 6,25 %. Le comité de retraite a décidé, pour les fins de l'évaluation actuarielle, que ce taux sera réduit de 0,75 % pour s'élever à seulement 5,5 %. C'est ce taux qui a été utilisé pour calculer la situation financière et la cotisation à verser pour les 3 prochaines années (2020 à 2022), générant ainsi une marge de sécurité additionnelle.	5,9 millions \$
Sous-total	5,9 millions \$
Total	48,1 millions \$

Comme on peut le constater, les marges additionnelles de sécurité s'élèvent à **48,1 millions \$²**, soit plus que la valeur des rentes garanties au 31 décembre 2019 de **45,4 millions \$**. Le risque zéro n'existe pas ; cependant on peut affirmer avec certitude qu'un très grand degré de prudence guide la gestion d'un RRFS. Voilà pourquoi on peut affirmer qu'un RRFS est conçu pour faire face à la tempête et garantir les rentes, peu importe la situation financière du Régime, ou son rendement.

2 En raison de la méthode de calcul utilisée, le montant réel est plus faible en raison du comptage en double de l'impact des marges des deux catégories, mais il n'est pas possible de quantifier ce biais.

La stabilité de la formule de rente : la maintenir le plus longtemps possible

Une deuxième série de marges additionnelles ne vise pas la capitalisation du Régime, qui s'intéresse au service passé, mais plutôt le niveau de la cotisation en ce qui a trait à la formule de rente « 100 \$ achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans plus l'indexation conditionnelle au coût de la vie, avant comme après la retraite ». La stabilité de la formule de rente pour la cotisation régulière ne dépend pas du tout de la situation financière du Régime puisqu'on cherche ici à calculer le coût du service futur. Elle dépend plutôt de facteurs comme l'âge moyen et l'espérance de vie du groupe, la répartition hommes-femmes ainsi que le rendement attendu de la caisse. Depuis le démarrage du Régime, nous nous sommes donné des marges importantes afin de nous assurer que cette formule (« 100 \$/10 \$ ») demeure stable le plus longtemps possible. Ainsi, lors de l'évaluation actuarielle de 2013, de nouvelles tables de mortalité qui allongeaient l'espérance de vie de près de 2 ans n'ont pas eu d'impact sur la formule de rente : cette augmentation de $\pm 6\%$ du coût du régime a été entièrement absorbée par l'utilisation d'une partie des marges additionnelles de sécurité.

Nous savons que le vieillissement éventuel du groupe ou l'allongement de l'espérance de vie pourraient remettre un jour en question la formule de rente actuelle, mais nous espérons reporter le plus loin possible une telle éventualité par souci d'équité intergénérationnelle. Le jour où une augmentation de la cotisation pour financer 10 \$ de rente annuelle à 65 ans plus l'indexation deviendrait inévitable, l'augmentation ne s'appliquerait qu'au service futur (puisque les rentes acquises sont garanties). De plus, notre politique de financement prévoit que si nous disposons de surplus, comme c'était le

cas au 31 décembre 2019, nous devrions les utiliser pour refermer l'écart ponctuellement, année par année.

Une première marge de sécurité additionnelle a déjà été mentionnée plus haut : la marge pour écarts défavorables. Le fait que le comité de retraite ait réduit de 0,75 % le rendement attendu de la caisse dans l'évaluation par rapport au meilleur estimé de l'actuaire fait en sorte que nous allons collectivement verser en 2020 2,34 \$ millions de dollars de plus par année, ce qui nous donne une marge de sécurité additionnelle de 27 %. Cette marge de sécurité additionnelle augmente la sécurité des prestations et nous permettra de maintenir plus longtemps la formule « 100 \$/10 \$ ».

Une deuxième marge de sécurité additionnelle, plus modeste, provient du fait que le coût effectif pour acheter une rente annuelle de 10 \$ n'est pas 100 \$, mais 93,50 \$. Le 6,50 \$ restant est traité comme une « marge explicite pour frais » et sert actuellement à payer une partie des frais d'administration (700 000 \$ par année). Si le coût de la formule de rente devait augmenter légèrement, il serait possible de réduire cette marge de 6,50 \$ pour ne pas avoir à modifier la formule de rente, ce qui se produira dans l'un des scénarios défavorables présentés plus loin.

En résumé, au niveau du calcul de la cotisation et de la formule de rente, sur une cotisation prévue de 10,9 millions \$ en 2020, un total de 3,04 millions \$, ou 28 %, constitue une marge de sécurité additionnelle qui nous permet d'espérer maintenir la stabilité de la cotisation et de la formule de rente « 100 \$/10 \$ » aussi longtemps que possible.

L'impact de scénarios défavorables, mais plausibles

Pour refléter la réalité quant à notre situation financière et les risques auxquels nous sommes exposés, l'actuaire a préparé pour l'évaluation actuarielle trois scénarios qu'il a qualifiés de « défavorables, mais plausibles ». Le tableau suivant présente ces 3 scénarios et leur impact.

Tableau 7

Impact de scénarios défavorables, mais plausibles

	Scénario	Impact
1	Risque de taux d'intérêt : les taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe diminuent de 1 % (choc perpétuel)	Le rendement attendu net de frais baisse de 6,25 % à 6,10 % . Le comité de retraite réduirait alors la marge de sécurité de 0,75 % à 0,60 % de façon à ne pas affecter ni la capitalisation ni la formule de rente (100 \$/10 \$ + index.).
2	Risque de dépréciation de l'actif : les marchés boursiers reculent de 15 % des actifs totaux sans récupérer cette perte par la suite. ³	La capitalisation baisse de 172 % à 142 % .
3	Risque de longévité : l'espérance de vie à 65 ans des femmes augmente d'un an (de 24,2 à 25,2 ans après la retraite)	La capitalisation baisse de 172 % à 164 % . Au niveau de la cotisation, hausse du coût de la rente et de l'indexation et baisse correspondante de 700 000 à 400 000 \$ de la marge pour frais explicites pour ne pas affecter la formule de rente (« 100 \$/10 \$ »), mais notre marge de sécurité est réduite pour l'avenir.

³ Se rappeler que, même lors de la crise financière de 2008, des pertes de cet ordre de grandeur et même plus ont été récupérées, ce qui n'est pas le cas pour le scénario envisagé ici par les actuaires.

Conclusion

Nous avons affronté le début de l'année 2020 avec une caisse en excellente santé financière et, malgré les rendements négatifs au premier trimestre de 2020 qui ont en majeure partie été effacés au 2^e trimestre, notre caisse demeure en très bonne santé financière. Nous avons également expliqué en quoi un RRFS comme le nôtre a été conçu pour être capable de faire face à de mauvaises périodes et à des chocs sur les marchés financiers sans compromettre la sécurité des prestations acquises et, pour ce faire, avons décrit les différentes marges additionnelles de sécurité que nous utilisons ainsi que l'incidence éventuelle de 3 scénarios défavorables, mais plausibles.

Les rendements de la caisse

Une bonne année, coincée entre deux années de mauvais rendement

Coincée entre le rendement de la caisse légèrement positif de l'année 2018 et la crise financière de 2020, l'année 2019 a connu une bonne performance des marchés. À elles seules, les actions canadiennes et étrangères ont obtenu respectivement 22,88 % et 21,22 % de rendement.

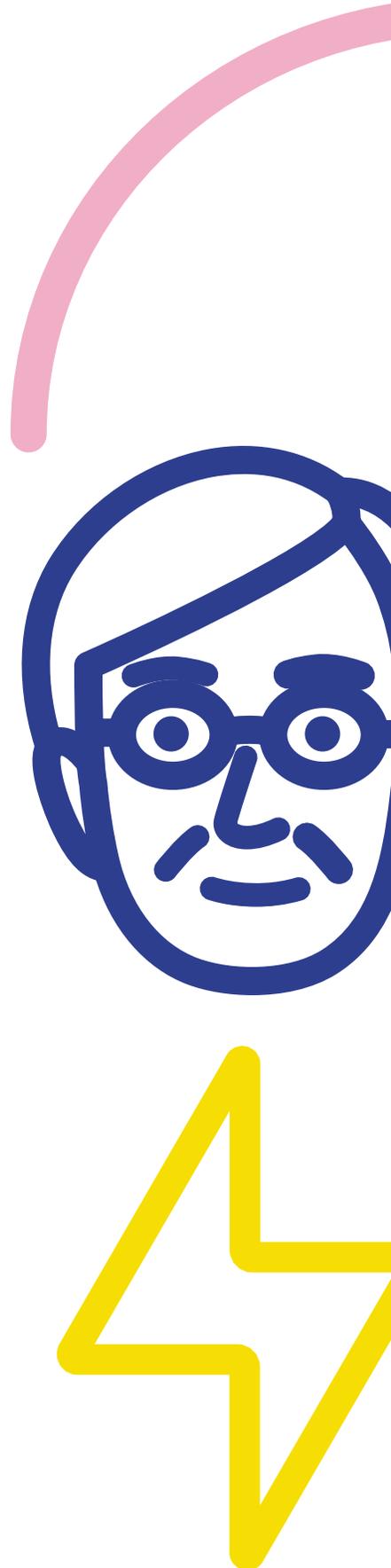
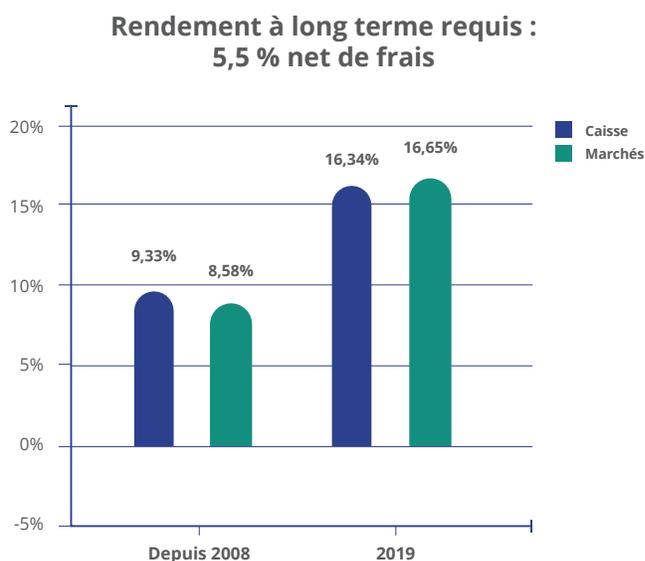
Dans cet environnement, notre caisse de retraite a obtenu un rendement de 16,34 %, soit 0,31 % en bas des marchés dans lesquels nous investissons, ce qui est normal vu le caractère défensif de notre portefeuille dans un marché fortement haussier. Ce rendement brut de 16,34 %, est nettement au-dessus (+10,2 %) de notre objectif de rendement visé à long terme qui, lui, est égal à 5,5 % net de frais, ce qui revient à 6,09 % brut en 2019.

Le rendement de la caisse plus en détail

Depuis le début du régime en 2008, notre rendement annualisé s'est élevé à 9,33 %, soit plus que le rendement requis de 5,5 % net de frais. De plus, nous avons ajouté 0,75 % par année par rapport aux marchés dans lesquels nous sommes investis (8,58 %). Le graphique suivant illustre cette situation.

Graphique 6

Valeur ajoutée (ou soustraite) de la caisse totale depuis le début du Régime et pour l'année 2019

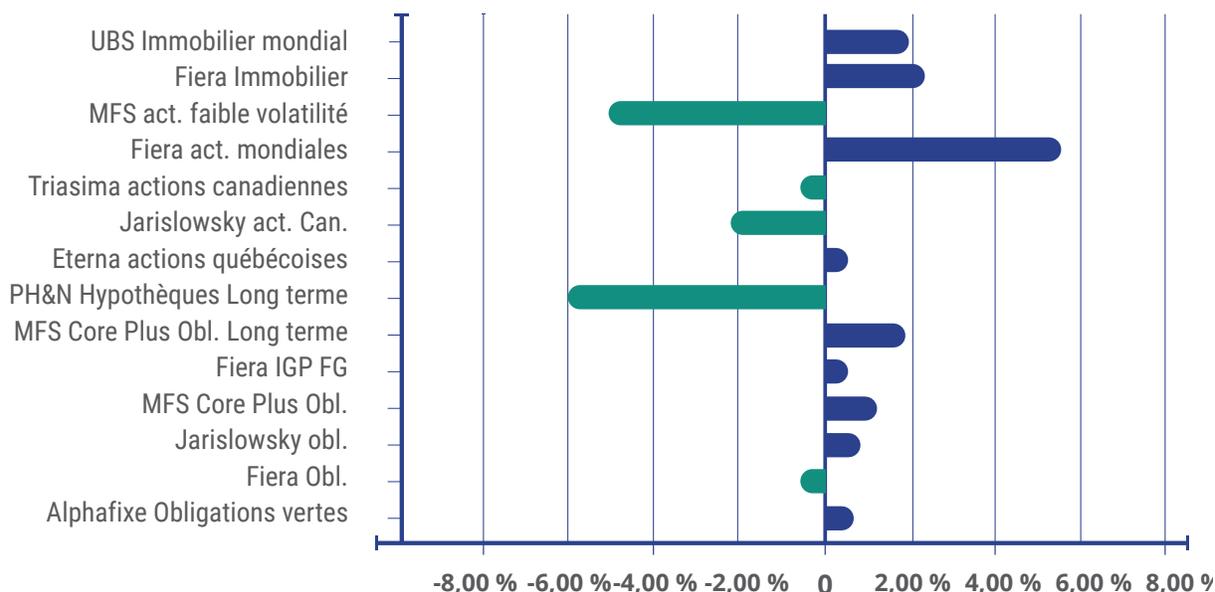


Sur un horizon de 4 ans, la caisse a surperformé de 0,41 % les marchés dans lesquels nous investissons (8,55 % vs 8,14 %). Cette surperformance est d'abord attribuable à l'immobilier et aux actions étrangères (2,38 % et 1,61 % de valeur ajoutée respectivement).

Le graphique 7 indique que certains gestionnaires ont surpassé les marchés en 2019 tandis que d'autres ont sous-performé. On remarque que les surperformances les plus intéressantes ont été en actions mondiales et en immobilier. Certains gestionnaires, en actions canadiennes et en hypothèques long terme, ont nettement moins bien fait ; les raisons de cette sous-performance s'expliquent et ne nous inquiètent pas outre mesure.

Graphique 7

Valeur ajoutée (ou soustraite) des gestionnaires en 2019



Le tableau suivant rappelle le rendement de la caisse de retraite et sa valeur ajoutée sur une base annuelle au cours des 5 dernières années. On constate la volatilité annuelle du rendement et notre tendance à moins bien faire que les marchés quand ils montent (2016-2017, 2019) ; nous résistons mieux toutefois quand ils sont faibles ou négatifs (2015 et 2018).

Tableau 8

Rendement annuel (avant déduction des frais d'administration et d'investissement) et valeur ajoutée de la caisse, 2015 à 2019

	2019	2018	2017	2016	2015
Caisse	16,34 %	0,50 %	8,86 %	9,10 %	4,13 %
Portefeuille de référence	16,65 %	-1,77 %	9,18 %	9,33 %	3,05 %
Valeur ajoutée	-0,31 %	2,27 %	-0,32 %	-0,23 %	1,08 %

Un début d'année 2020 nettement plus difficile avec la pandémie du COVID-19

Même si ce rapport porte sur l'année 2019, il est compréhensible que les développements intervenus en 2020 et leur impact sur la situation financière du Régime nous préoccupe davantage. Notre rendement au 1^{er} trimestre 2020 est négatif et s'élève à -10 %, soit légèrement mieux que les marchés (-10,55 %). Ce sont les gestionnaires en actions étrangères qui ont le mieux protégé le capital (-11,25 % vs -13,34 %), tandis que les actions canadiennes (le gestionnaire d'actions québécoises Eterna en particulier) et les obligations (en raison d'une pondération élevée en obligations corporatives chez nos gestionnaires) ont déçu. Sur 4 ans, notre caisse a fait mieux que les marchés (5,50 % vs 5,11 %) tout en étant moins risquée.

Au 30 juin 2020, un rapport de l'actuaire sur l'évaluation du degré de solvabilité estimait que notre perte sur 6 mois depuis le début de l'année avait été ramenée à -3 %, grâce à un rendement estimé de 8,85 % au 2^e trimestre. Cela dit, il faut demeurer prudent avec ces chiffres, car la remontée des marchés financiers nous apparaît peu justifiée compte tenu de la faiblesse de l'économie et on pourrait croire qu'il s'agit ici d'un autre cas « *d'exubérance irrationnelle* » des marchés financiers. De mauvaises surprises attendent les investisseurs avec des lunettes roses...

En termes d'**estimé de la situation financière** du Régime au 31 mars 2020, alors que nous avons en caisse 1,68 \$ pour chaque 1 \$ de rente due au 31 décembre 2019⁴, ce montant a baissé à 1,54 \$ au 31 mars 2020, puis est remonté à 1,62 \$ au 30 juin 2020. La réserve exprimée au paragraphe précédent quant à nos doutes sur la solidité de la reprise des marchés s'applique également ici. Le pire n'est peut-être pas encore passé, mais nous sommes outillés pour y faire face.

Les cotisations volontaires

Sur la base des rendements obtenus et en déduisant les frais d'administration et de gestion assumés par la caisse, voici le taux d'intérêt net de frais, calculé par l'actuaire, crédité aux cotisations volontaires depuis le début du Régime : 100 \$ investis lors du démarrage du régime en 2008 vaudraient aujourd'hui 208,14 \$.

Tableau 9

Taux d'intérêt crédité sur les cotisations volontaires

Année	Taux d'intérêt
2008*	5,59 %
2009	17,76 %
2010	6,38 %
2011	-3,82 %
2012	3,41 %
2013	10,81 %
2014	7,70 %
2015	1,88 %
2016	7,21 %
2017	7,08 %
2018	-1,10 %
2019	14,62 %

* La période visée est du 1er octobre au 31 décembre 2008.

4 Ce chiffre diffère du 1,72 \$ cité plus haut, car il s'agit ici d'une estimation réalisée quelques semaines après le début de l'année tandis que le chiffre de 1,72 \$ n'a été connu que dans le projet d'évaluation actuarielle déposé en juin. Les chiffres de mars et juin sont une estimation calculée selon les mêmes méthodes et hypothèses que celles de l'évaluation actuarielle de décembre 2018 : le chiffre réel était probablement un peu plus élevé.



Les placements du Régime

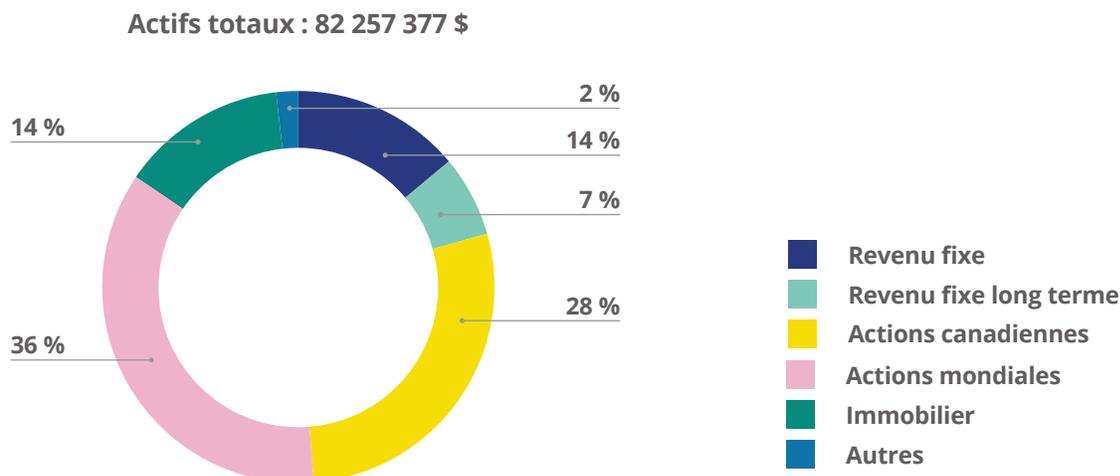
La structure de gestion de nos placements

Rappelons que notre caisse est investie dans les différents fonds communs de placement choisis par le comité de placement de la **Fiducie globale des régimes de retraite à risques partagés**⁵. Marie Leahey (remplacée au début 2020 par Anabelle Caron) et Michel Lizée y représentent le Régime et ce dernier préside le comité de placement. Les actifs de la Fiducie globale au 30 juin 2020 s'élevaient à 541 millions \$. Au 31 décembre 2019, les actifs du Régime étaient répartis parmi les différentes classes d'actifs, en raison de notre désir de diversification dans différentes classes d'actifs et à l'intérieur de chaque classe d'actifs.



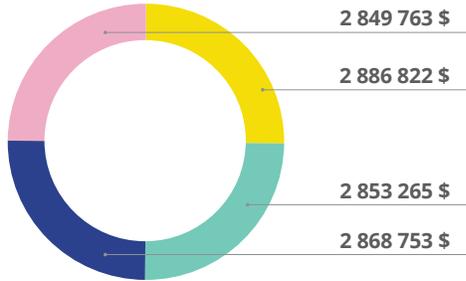
Graphique 8

Répartition des actifs par classe d'actifs au 31 décembre 2019
et répartition des fonds à l'intérieur de chaque classe d'actifs



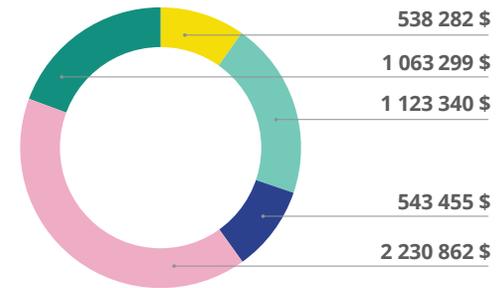
⁵ Nous n'avons pas de placements en dette d'infrastructure en raison de notre refus d'investir dans les partenariats publics-privés (PPP) qui constituent, selon le comité de retraite, une forme de privatisation des services publics contraire à l'orientation même du secteur communautaire.

Revenu fixe (14%)



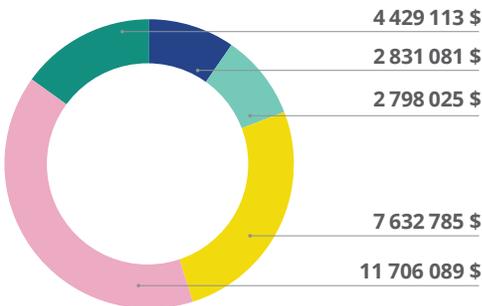
- Obligations vertes Alphafixe
- Fiera Univers
- Jarislowsky Fraser Obligations
- MFS Core plus

Revenu fixe long terme (7%)



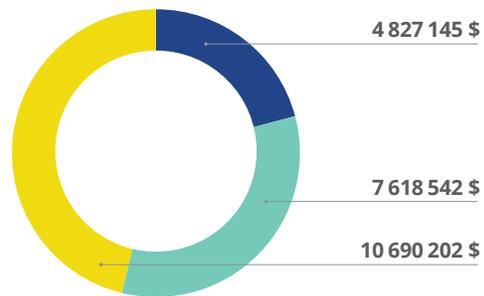
- Fiera - IGP Provinciales 10-20 ans
- Fiera - IGP Provinciales 20 + ans
- Fiera - IGP Sociétés
- MSF long tere Core plus
- PH&N - Hypothèques Long Terme

Actions mondiales (36%)



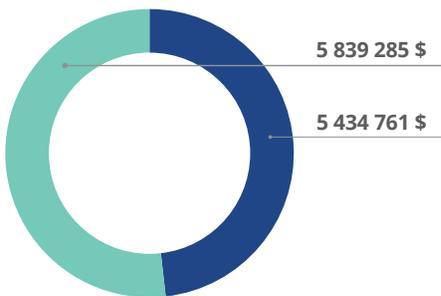
- BlackRock infrastructures mondiales indiciel
- BlackRock immobilier mondial indiciel
- Action mondiales Fiera
- MFS actions mondiales faible volatilité
- Walter Scott

Actions canadiennes (28%)



- Etrna actions québécoises
- Actions canadiennes Jarislowsky
- Actions canadiennes Triasima

Immobilier (14 %)



- Fiera immobilier
- Fonds de fonds immobilier global UBS

Le rapport financier du Régime au 31 décembre 2019, disponible sur notre site, présente à la note 4 une ventilation plus détaillée des actifs du Régime. Le principal message à retenir est : nos actifs sont diversifiés chez plusieurs gestionnaires, dans un grand nombre de titres, de secteurs industriels et de pays, avec un grand éventail d'échéances (obligations) et de cotes de crédit. Nous respectons le principe de base en placements selon lequel on ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Des changements apportés à la structure de gestion

Le « Fonds responsable en infrastructure mondiale » enfin sur pied !

Après près de deux ans d'efforts et de négociations de PBI pour la Fiducie globale et d'autres clients, le *Fonds responsable en infrastructure mondiale (FRIM)* a enfin démarré au printemps 2020 ! Ce fonds répondait notamment à notre demande insistante d'investir dans ce type de placement, tout en tenant compte d'un certain nombre de priorités et de restrictions. Ces priorités ont été négociées par PBI avec UBS et se retrouvent dans le mandat du gestionnaire :

- prioriser les énergies renouvelables,
- éviter les énergies fossiles,
- exclure les partenariats publics-privés en éducation, en santé ou dans les prisons pour ne pas participer à la privatisation de ces services publics,
- choisir des projets au niveau de l'eau qui ne nuisent pas à l'environnement ou ne rendent pas l'eau inaccessible aux populations en raison d'une tarification excessive.

Au plan financier, cela permet de diversifier la caisse hors des marchés publics tout en visant un rendement intéressant. Mais ce placement constitue également un bel **investissement d'impact**, au plan **économique** (investir dans des infrastructures économiques et relancer l'activité pour sortir de la crise actuelle), **environnemental** (favoriser les investissements verts et dans les énergies renouvelables) et **social**.

Fin des mandats indiciaires dans les actions étrangères

Nous détenons des fonds dans quatre mandats indiciaires en actions étrangères⁶ : un en actions américaines, un en actions mondiales, et deux en actions étrangères en immobilier et en infrastructures. Nous les avons choisis parce qu'ils avaient pour effet de réduire le total des frais de gestion en actions étrangères. Au 31 décembre 2018, ils représentaient le tiers de nos actifs en actions étrangères. En raison de la très bonne performance de nos gestionnaires actifs et de la bonne protection qu'ils offraient en période de baisse de marché, nous avons mis fin à ces mandats en 2019 et 2020, la surperformance des gestionnaires actifs compensant très largement les frais de gestion plus élevés.

⁶ Un fonds indiciaire est un fonds qui reproduit exactement un indice de marché, le S&P 500 par exemple aux États-Unis, sans aucune forme de gestion active. Ses frais de gestion sont typiquement très bas. Il réalise typiquement le rendement de l'indice ou presque, en raison de leurs frais, même si très modestes.

Présences

Les 5 rencontres du comité de retraite en 2019

12 et 13 mars, 14 et 15 mai, 12 juin, 17 septembre, 3 et 4 décembre

Régis Audet	3 sur 5
Nathalie Babin	3 sur 5
Francis Boursier	5 sur 5
Anabelle Caron	5 sur 5
Moustapha Gueye	5 sur 5
Lise Gervais	5 sur 5
Charles Guindon (mandat terminé en octobre)	1,5 sur 4
Nathalie Lachance	3 sur 5
Françoise Lefebvre	4 sur 5
Michel Lizée	4 sur 5
Steve Marcoux	5 sur 5
Johanne Nasstrom (élué en octobre)	1 sur 1
Nathalie Roberge	4 sur 5
Maureen Watt	5 sur 5

Les 5 rencontres du comité exécutif en 2019

21 janvier, 1^{er} mars, 9 avril, 6 septembre et 18 novembre

Régis Audet	4 sur 5
Anabelle Caron	5 sur 5
Lise Gervais	5 sur 5
Michel Lizée	4 sur 5
Nathalie Roberge	5 sur 5

Les membres actuels du comité de retraite

Membres représentant les personnes actives (5+1 sans droit de vote)



Régis Audet
Centre d'action bénévole
de Saint-Alphonse-Nouvelle



Moustapha Gueye
Chantier de
l'économie sociale



Françoise Lefebvre
La Boîte à lettres de Longueil



Nathalie Babin (sdv)
Centr'elles, comité d'action
des femmes d'Avignon



Francis Boursier
Centre Horizon Carrière



Nathalie Lachance
Carrefour Jeunesse
Emploi Thérèse-de-Blainville

Membres représentant les groupes (4)



Lise Gervais
Relais-femmes



Marie Leahey
SORIF



Nathalie Roberge
Centre d'action bénévole
de Granby



Johanne Nasstrom (sdv)
Table régionale des organismes
communautaires et bénévoles
de la Montérégie



Steve Marcoux
Centre des aînés de
Pointe-Saint-Charles



Maureen Watt
Centre justice et foi

Membre indépendant (1)



Michel Lizée
Retraité, Service aux
collectivités, UQAM

La grande importance des formations

Notre offre de formation est en constante évolution. Une de nos grandes forces, qui est quelque sorte l'une des caractéristiques qui différencie notre fonds de pension, est notre mandat en littératie financière. Depuis 2008, nous avons développé une solide expertise en vulgarisation, que ce soit dans le cadre de nos formations ou de nos contacts quotidiens avec les membres. En 2019, nous avons offert plus de 150 formations dans plusieurs régions du Québec, physiquement ou en visioconférence. Et, les demandes ne font qu'augmenter.

Il est important pour nous que les groupes qui choisissent d'adhérer au Régime le fassent en toute connaissance de cause. C'est pourquoi nous continuons d'offrir sur demande la formation *Présentation d'ensemble* sur le Régime de retraite pour les organismes en réflexion. Nous organisons aussi ponctuellement des rencontres de groupes sur nos propres bases ou en collaboration avec des regroupements. Surveillez notre site web pour connaître les prochains rendez-vous ou invitez-nous. C'est sans frais et sans engagements!

Notre formation *Préparation à la retraite* invite les personnes participantes de tout âge à jeter un regard sur leur situation et sur les options qu'offre notre Régime de retraite pour bien planifier sa retraite qu'elle soit pour bientôt ou dans un avenir lointain. Nous nous déplaçons sur invitation dans les groupes et nous organisons régulièrement des rencontres ouvertes à toutes et à tous. Une version en ligne de la formation sera prête dès l'automne 2020 et une programmation sera annoncée sur notre site Internet.

En 2019, nous avons ajouté une toute nouvelle formation destinée aux équipes de travail : *Mon fonds de pension un outil pour moi*, offerte en ligne sur demande. Cette formation de 45 minutes est adaptée pour s'insérer dans les réunions d'équipe et revient sur les bases du fonctionnement du Régime et sur les diverses options individuelles pour augmenter sa rente à la retraite.

Enfin, nous offrons une formation destinée aux personnes administratrices et responsables du Régime dans leur organisme. La *Formation administrative* est offerte en ligne, selon la programmation.

Le profil des groupes adhérents, des personnes participantes et retraitées

Groupes adhérents au 31 décembre 2019

Nombre	744 (787 en juin 2020)
Taille	1 à 193 personnes salariées Moyenne par groupe : 12
Régions	17 régions administratives
Taux moyen de la cotisation patronale	3,2 %

Personnes participantes au 31 décembre 2019

Nombre	8 006 (plus de 8531 en juin 2020)
Âge moyen des personnes actives et inactives	43,5 ans
Âge moyen des personnes actives	43,8 ans
Sexe (personnes actives)	83 % femmes 17 % hommes
Salaire de base médian	38 400 \$
Taux moyen de la cotisation salariale	2,4 %

Formations offertes en 2019

99 + 8 + 40 + 9

Présentations d'ensemble du Régime

Préparation à la retraite

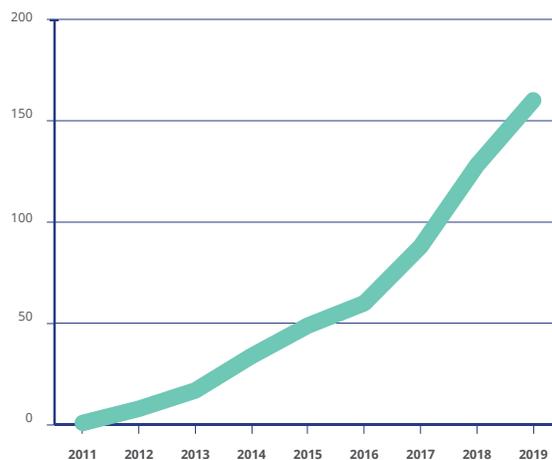
Mon fonds de pension un outil pour moi

Formations administratives

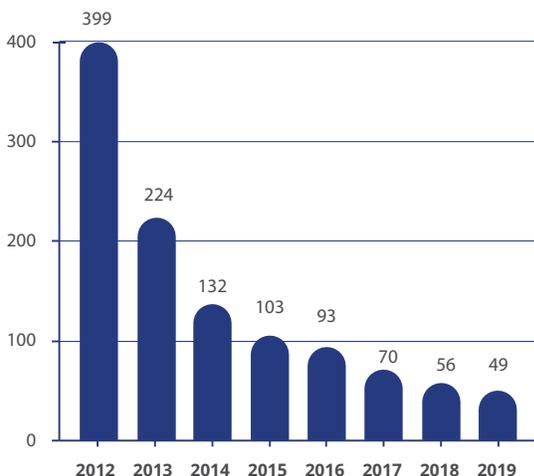
Nouvelles personnes retraitées par année



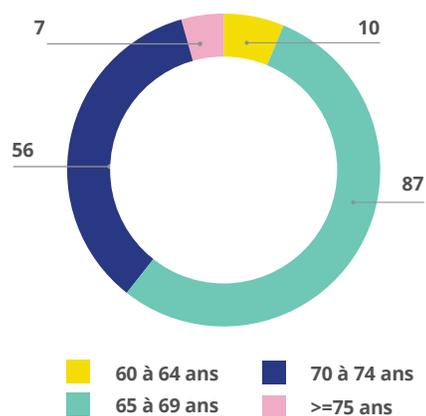
Nombre de personnes retraitées



Ratio du nombre de personnes participantes par retraité et bénéficiaire



Ventilation des personnes retraitées et bénéficiaires par groupe d'âge



Des remerciements spéciaux

Deux organisations ont significativement soutenu le Régime depuis son démarrage. Nous reconnaissons leur contribution essentielle et leur adressons un remerciement pour tout ce qu'elles ont fait et tout ce qu'elles continueront de faire.

UQÀM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal



Des remerciements à nos fournisseurs

 **Desjardins**
Entreprises

 **PBI** ACTUAIRES ET
CONSEILLERS

 **coloc**
STUDIOCRÉATIFCOOP

Amstutz Inc.

Comptables
Professionnels
Agréés

Solution MC
informatique

**2415, rue Montgomery
Montréal (Québec) H2K 2S2
Tél. : 514 878-4473
Sans frais : 1 888 978-4473
rrfs-gcf@regimeretraite.ca**

REGIMERETRAITE.CA

 **RÉGIME
DE RETRAITE**
des groupes
communautaires
et de femmes

Agence du revenu du Canada Numéro d'agrément : 1203231
Retraite Québec Numéro d'enregistrement : 38001